

Appel d'offres

Rosemont
La Petite-Patrie

Montréal 

Arrondissement de Rosemont– La Petite-Patrie

Division des études techniques

Direction du développement du territoire
et des études techniques

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues **avant 11 h 00**, à la date ci-dessous mentionnée, à l'adresse suivante : **bureau de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, Ville de Montréal, situé au 5650, rue d'Iberville, 2e étage, Montréal, H2G 2B3, à l'attention du greffe, pour :**

Catégorie : Travaux de construction

Appel d'offres : 23-002-PP

Descriptif : Réaménagement et agrandissement du chalet du parc de la Louisiane

Date d'ouverture : 5 mai 2023

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : sophie.deslisle@montreal.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 3 avril 2023 sur le SEAO.

Visite supervisée des lieux : Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 14 avril 2023 à 12 h 00, à l'adresse courriel suivante : sophie.deslisle@montreal.ca

Les visites auront lieu : sur rendez-vous du 3 au 17 avril 2023

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'endroit susmentionné, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal (Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie) ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 3 avril 2023

Le secrétaire d'arrondissement
Arnaud Saint-Laurent